



Communiqué de presse



## L'ANPCEN récompensée par le trophée de l'International Dark-sky Association

**Paris – 24 avril 2013 : L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) vient de recevoir un trophée de l'International Dark-sky Association (IDA), remis au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, conjointement au trophée remis au Gouvernement français.**

**Le directeur exécutif de l'IDA Bob Parks** indique «*Je remercie l'ANPCEN et le gouvernement français de leur leadership audacieux pour protéger l'environnement et le ciel nocturne avec cette première loi, ses décrets et arrêtés nationaux de l'éclairage, exigeant des extinctions en milieu de nuit. J'espère que la démarche va devenir un modèle international à suivre par d'autres pays.*»

«*Nous ne nous attendions pas à cette distinction internationale d'une organisation de référence. Elle récompense nos actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des communes et citoyens depuis 15 ans ! Au début la pollution lumineuse n'intéressait personne... Tous les bénévoles de l'association n'en ont eu que plus de mérite. L'ANPCEN a alerté d'abord dans l'indifférence, puis elle a rencontré scepticisme, parfois opposition. Maintenant tout le monde reconnaît non seulement que ces enjeux sont pertinents, qu'il est possible d'agir et enfin que nos recommandations permettent des économies,* indique **Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN**. *Nous avons suivi toute l'élaboration de la loi et, pendant 10 mois, l'élaboration de l'arrêté relatif à l'extinction nocturne en milieu de nuit des bâtiments non résidentiels, publié en janvier dernier. Il contribue à l'objectif public de « prévention, limitation, suppression » des nuisances lumineuses inscrit dans la loi et à la sobriété énergétique, qui a trouvé ainsi un écho spécifique à l'étranger* ».

L'ANPCEN contribue à l'élaboration des textes nationaux et agit territorialement. Ainsi, le concours « **Villes et Village étoilés** » organisé par l'ANPCEN a déjà valorisé **300 communes** en France, réunissant **600 000 habitants**, qui mettent en place progressivement un éclairage maîtrisé plus respectueux de l'environnement nocturne et de sa biodiversité. Le succès croissant de ce concours original auprès des communes de France et des citoyens traduit l'écho que reçoivent désormais les actions que l'ANPCEN conduit en faveur de la qualité de la nuit.

L'ANPCEN a déjà fait signer à **136 communes** une **charte d'engagements pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes créée en 2007**, qui incite les communes à entrer dans une démarche de progrès quant à leur éclairage extérieur. En 2012, l'association a proposé des **étiquettes environnementales originales**, mises au point depuis plusieurs années comme indicateurs dans la charte. Ce sont des outils accessibles par le plus grand nombre. Le mouvement semble s'accélérer puisque 25 collectivités l'ont déjà signée depuis le début de l'année 2013 et dorénavant l'ANPCEN compte parmi les signataires également deux conseils généraux, deux syndicats d'électrification, et plusieurs communautés de communes représentant plus de **1 700 000 Français** concernés par une amélioration progressive de leur environnement nocturne.

L'ANPCEN a déjà recensé **6000 communes** pratiquant l'extinction en milieu de nuit, et **4000** restent à recenser.

Son action est entièrement bénévole.

## **L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : une association d'intérêt général à découvrir**

**Avec plus de 100 associations membres de l'ANPCEN, près de 6000 personnes sont ainsi mobilisées par l'ANPCEN, seule association nationale en France, dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans, en conjuguant action nationale et locale.**

Les bénévoles nationaux de l'association et son réseau de 70 correspondants locaux alertent citoyens et décideurs publics nationaux et locaux, sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public ou privé, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II ; elle est consultée dans l'élaboration des décrets, arrêtés, normes et certificats d'économie d'énergie ; elle demande une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », mais aussi sa prise en compte dans le plan national santé environnement, dans les certificats d'économie d'énergie, et différents dispositifs publics ou privés.

### **Soutenir l'association dans ses actions :**

Tous les animateurs de l'association sont bénévoles et les soutiens sont indispensables à son action

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

3, rue Beethoven 75016 Paris

[info@anpcen.fr](mailto:info@anpcen.fr) [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr) [www.villesetvillagesetoiles.fr](http://www.villesetvillagesetoiles.fr)

## **L'International Dark-sky Association (IDA)**

IDA a été créée en 1988 pour sensibiliser à l'impact négatif de la pollution lumineuse et améliorer la qualité de l'éclairage extérieur. IDA a développé une certification pour les appareils d'éclairage qui protègent l'environnement nocturne. Elle a également publié récemment une réglementation type de l'éclairage extérieur, en partenariat avec Illuminating Engineering Society of North America (IESNA). Enfin, elle a créé un programme de reconnaissance des zones naturelles où ont été prises des mesures pour protéger et préserver le ciel nocturne pour l'avenir. Ce programme, Dark Sky Places a labellisé le Mont Mégantic au Canada, les parcs de Galloway en Ecosse, de Brecon Beacons au Pays de Galles, Exmoor en Angleterre, NamibRand en Afrique et Aoraki / Mackenzie en Nouvelle-Zélande pour n'en nommer que quelques-uns.

**Pour plus d'information sur l'IDA : [www.darksky.org](http://www.darksky.org)**

## **Pour connaître le plaidoyer et les actions de l'ANPCEN, contact presse :**

**Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75**

Géraldine Musnier : [geraldine@agencegeraldinemusnier.com](mailto:geraldine@agencegeraldinemusnier.com)

Isabelle Larçon : [isabelle@agencegeraldinemusnier.com](mailto:isabelle@agencegeraldinemusnier.com)